JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

GOUVERNEMENT

Hôtel du Gouvernement
2, rue de l'Hôpital
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 51 11
f +41 32 420 72 01
chancellerie@jura.ch

R 27 AOUT 2024
conseil

Hôtel du Gouvernement – 2, rue de l'Hôpital, 2800 Delémont

006263

Commune mixte de Haute-Sorne
A l'attention du Bureau du Conseil général
Rue de la Fenatte 14
CP 246
2854 Bassecourt

Delémont, le 13 août 2024

Résolution interpartis intitulée « Stratégie de La Poste : ne pas prétériter les régions et la population »

Monsieur le Président du Conseil général,

Le Gouvernement jurassien accuse réception de votre courrier du 11 juillet dernier et vous remercie de la transmission de la résolution interpartis mentionnée en objet acceptée par le Conseil général de Haute-Sorne le 17 juin.

Comme il a eu l'occasion de le préciser lors de la session du Parlement jurassien du 19 juin dans le cadre du débat sur une résolution du Législatif cantonal sur le même sujet, le Gouvernement a aussi été surpris par les récentes annonces de La Poste concernant la transformation de ses offices postaux. Bien que le Gouvernement comprenne les réflexions nécessaires et les adaptations inhérentes aux changements d'habitudes et de besoins de la population, il reste évidemment intransigeant quant au maintien d'un service universel de qualité et d'une offre accessible à l'ensemble des citoyens jurassiens.

Dans tous les cas, le Gouvernement veillera à ce que des alternatives acceptables soient proposées dans les villages concernés par des transformations d'offices, afin que toutes les mesures compensatoires soient prises, que ce soit au niveau de l'accès aux prestations pour la population, mais surtout de l'avenir du personnel concerné. Le Gouvernement jurassien aura l'occasion d'échanger à ce propos avec la direction de La Poste lors de la rencontre annuelle fixée mi-septembre.

Concernant votre demande relative à l'initiative cantonale en matière fédérale déposée par le Parlement jurassien en 2017 n° 17.314 « Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale », son traitement est entre les mains de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats qui a jusqu'au printemps 2025 pour lui donner suite. Les autorités cantonales n'ont pas les moyens d'influer sur son avancement mais ne manqueront pas de le suivre, notamment de par les contacts réguliers avec le conseiller aux Etats Charles Juillard, membre de ladite commission.

Le Gouvernement vous adresse, Monsieur le Président du Conseil général, l'expression de ses salutations distinguées.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Rosalie Beuret Siess
Présidente

Jean-Baptiste Maître
Chancelier d'Etat